



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Conférence des gouvernements cantonaux
(CdC)
M. Pascal Broulis, Président, et
Mme Sandra Maissen, Secrétaire générale
Amthausgasse 3
Case postale 444
3000 Berne 7

Réf. : PM/15005593

Lausanne, le 27 janvier 2010

Accorder politique des agglomérations et politique de l'espace rural Consultation : prise de position vaudoise

Monsieur le Président,
Madame la Secrétaire générale,

Nous avons bien reçu votre courrier du 30 septembre 2009 et vous en remercions.

Le Gouvernement vaudois tient tout d'abord à saluer l'initiative de la CdC d'aborder ce thème qui fait l'objet de travaux au sein de l'administration vaudoise depuis plus d'un an maintenant. Il a apprécié la rigueur méthodologique, respectivement le souci de définition des concepts et l'exposé des limites de ce travail, à savoir que les explications et conclusions ne peuvent être généralisées à partir de quatre cas d'étude.

La loi cantonale sur l'appui au développement économique a, comme principe, de privilégier un développement économique équilibré entre les régions et le renforcement de la compétitivité économique du canton. Le Conseil d'Etat vaudois attache de l'importance à ce double objectif, qui n'a été que partiellement retrouvé dans le rapport.

D'une manière générale, l'approche proposée dans le rapport qui sépare les agglomérations de l'espace rural n'est pas partagée. Cette distinction ne correspond pas à la réalité du canton et aux espaces fonctionnels des territoires vaudois. Le développement du Canton ne peut se concevoir que globalement et non en opposant ses régions. Il en résulte que les compétences cantonales dans ce domaine doivent être réaffirmées. Dans le cadre de cette étude, il aurait été préférable de parler du rapport entre les agglomérations et leur couronne. Par ailleurs, il est regrettable que l'analyse n'ait pas pris en compte la politique d'aménagement du territoire. Grâce à cette politique, les cantons sont en mesure de définir des stratégies globales (Plans directeurs cantonaux) en coordination avec les actions entreprises dans le cadre de la nouvelle politique régionale. Ainsi, si certaines préoccupations et questions majeures auxquelles les espaces ruraux sont confrontés ne sont que peu prises en compte par la Nouvelle politique régionale, elles peuvent l'être de manière satisfaisante par les planifications directrices régionales.

Toutefois, le gouvernement vaudois reconnaît l'importance d'une coordination entre les politiques de l'espace rural et les politiques d'agglomération. Cette coordination doit cependant impérativement s'inscrire dans un double objectif de renforcement de la compétitivité des agglomérations et de développement territorial équilibré, visant à éviter un décrochage entre les zones périphériques et les centres urbains. Nous vous suggérons de proposer à la Conférence

tripartite des agglomérations d'inscrire ses propositions de coordination des rapports ville campagne dans ce double objectif.

Le maintien de la vitalité de tout le territoire doit être pris en considération. A titre d'exemple, la politique des parcs d'importance nationale, notamment des parcs naturels régionaux et des parcs naturels périurbains, est un nouvel instrument majeur pour le développement de l'espace rural. Il semble avoir été sous-estimé, notamment pour le cas de figure de Lausanne (le projet de parc joratois qui sert de lien évident entre Lausanne et sa périphérie rurale en direction du Jorat).

Le Conseil d'Etat vaudois relève qu'en matière de gouvernance, il s'agit d'abord d'utiliser les structures existantes avant d'en créer de nouvelles. De plus, la gouvernance de chaque projet doit être spécifique, vouloir impliquer les villes et les agglomérations dans la conduite du développement des espaces ruraux nous paraît irréaliste et voué à l'échec.

Les amorces de solutions proposées, esquissées en fin de rapport, mériteraient d'être développées afin d'en vérifier la faisabilité. Le Gouvernement vaudois approuve les points suivants :

1. soutenir l'élaboration de stratégies de développement à l'échelle des agglomérations et des régions qui les entourent ;
2. coordonner les projets d'agglomération avec les planifications directrices régionales ;
3. encourager la collaboration intercommunale et soutenir la fusion de communes ;
4. encourager la mise en place de plateformes d'échanges entre les agglomérations et leur couronne afin de débattre de leurs complémentarités et de coordonner leurs travaux.

Pour le surplus, nous vous transmettons les réponses à vos questions précises en annexe.

Tout en restant à votre disposition, nous vous présentons, Monsieur le Président, Madame la Secrétaire générale, l'assurance de nos salutations distinguées.

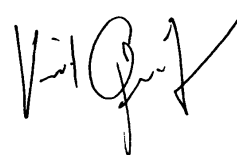
AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pascal Broulis

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copie

- Service des communes et des relations institutionnelles

Annexe:

1. Pouvez-vous sur la base de vos expériences, confirmer les résultats des études de cas présentés, si oui, quels résultats sont particulièrement importants de votre point de vue ? Si non, dans quelle mesure considérez-vous les résultats comme non pertinents ? Y a-t-il des aspects qui n'ont pas été pris en considération ?

Les résultats de l'étude de cas sur l'agglomération Lausanne-Morges sont pertinents. Nous tenons toutefois à relever que le canton a dû participer à la finalisation de cette étude pour obtenir ce degré de pertinence.

2. Amorces de solutions pour une politique de développement complémentaire des agglomérations et des espaces ruraux. Soutenez-vous les 3 amorces exposées, si oui, quels aspects considérez-vous comme particulièrement importants ? Si non, pourquoi les rejetez-vous ? Y a-t-il de votre point de vue des amorces de solution complémentaire qui n'ont pas été mentionnées ? Connaissez-vous des projets/mesures qui correspondent aux amorces de solutions exposées ?

Globalement, les amorces de solutions sont intéressantes. Toutefois, nous soulignons la nécessité de se baser sur une dynamique de complémentarité ville-campagne et non pas d'une opposition entre les agglomérations et les zones rurales.

3. Orientation future de la collaboration tripartite, cette dernière s'est concentrée en priorité sur la politique des agglomérations. Doit-elle plus associer les espaces ruraux ? Si oui, quels domaines conviennent, de votre point de vue, pour renforcer la collaboration tripartite ? Avez-vous des remarques générales à formuler concernant le rapport ?

Une collaboration sur le développement des espaces ruraux en tant que couronne des agglomérations nous semblerait opportune.